# NOTE D'INTENTION

## DU COLLECTIF UNIVERSITÉS EN COLÈRE

**DÉFINANCEMENT DE LA RECHERCHE & AUSTÉRITÉ**
**LIBERTÉ ACADÉMIQUE EN DANGER**
**HAUSSE BRUTALE DU MINERVAL**

**POUR UNE UNIVERSITÉ ASSURANT UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, INDÉPENDANTE, REFINANCÉE ET ACCESSIBLE !**




Version mise à jour en octobre 2026




# PRÉSENTATION D'UNIVERSITÉS EN COLÈRE

Le collectif « Universités en Colère » est un **mouvement inter-universitaire et inter-corps** qui vise à rassembler l'ensemble des personnels de nos institutions (étudiant·es, personnels académique et scientifique, personnels administratif, technique et ouvrier) et à défendre une vision de l'Université portée par celles et ceux qui la font vivre au quotidien. **Le mouvement n'est affilié à aucun parti politique: il est le fait des personnels de nos universités, syndiqués ou non syndiqués, s'organisant et s'exprimant librement.** Pour autant, il ne se limite pas aux murs de l'Université : il a la ferme intention d'inscrire ses revendications et ses actions au sein du mouvement général de ces deux dernières années, émanant de la société civile et visant à garantir et protéger nos acquis sociaux. Il est donc solidaire des syndicats, collectifs et autres initiatives luttant contre l'aggravation des inégalités.

Son objectif est d'offrir un lieu d'expression et de mobilisation face aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche avancées par le gouvernement fédéral et par les gouvernements régionaux et communautaires. Loin de constituer un obstacle aux discussions menées par les autorités rectorales avec les gouvernements, **une mobilisation forte et cohérente, mais aussi diversifiée dans ses**

**formes**, permet à nos yeux de manifester clairement l'idée de l'Université à laquelle nous sommes tou·tes attaché·es et que nous entendons défendre aujourd'hui. Le collectif Universités en Colère est ainsi explicitement pluraliste dans ses modes d'action, mais résolument unitaire dans son objectif : **défendre l'Université**.

En tant que travailleur·euses ou étudiant·es de l'Université, **nous croyons dans la qualité des savoirs qu'elle promeut, dans l'intelligence des formations qu'elle propose, dans la richesse des espaces de vie et de débat qu'elle ouvre.** Au cœur d'une période où les attaques se multiplient contre les universités et leur autonomie, réaffirmer cette conviction ne relève pas de l'évidence, mais bien d'un principe fédérateur pour l'ensemble de la communauté universitaire.

*Cette note d'intention est le résultat d'un travail collectif réalisé par de nombreux membres du collectif Universités en colère, ayant mis à contribution leurs expertises et compétences. Une première version a été diffusée sur notre site web au printemps 2026. Le présent document est une version actualisée du 26 octobre 2026.*

# RÉSUMÉ DE LA NOTE

Les politiques d'austérité annoncées puis mises en œuvre depuis 2025 par les gouvernements régionaux et fédéral constituent une attaque frontale contre le fonctionnement des universités et contre leurs missions dans notre société. Aggravant une situation déjà marquée par un **sous-financement chronique**, ces mesures qui s'en prennent à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur affaiblissent les capacités de l'Université de remplir ses missions de création et de partage du savoir, ainsi que d'émancipation par l'éducation. Ces attaques prennent aussi une tournure idéologique. Alors que le rôle démocratique de l'Université est remis en cause dans de nombreux pays, force est de constater que ces discours percolent dans certaines prises de parole politiques en Belgique. Cela se traduit entre autres par **la remise en cause de la liberté académique** et de la pensée critique, portant ainsi atteinte au principe démocratique. Ne nous trompons pas : ces **mesures d'austérité** sont des choix politiques, pas des fatalités.

**Au sein du mouvement Universités en Colère**, nous contestons ces mesures d'austérité et d'affaiblissement de l'enseignement supérieur et **nous demandons un refinancement de la recherche et de l'éducation pour promouvoir une recherche indépendante et critique, ainsi que pour défendre un enseignement supérieur qui assume ses missions de service public et qui soit accessible et de qualité**. Pour que l'Université reste un lieu d'émancipation sociale et d'exercice de la démocratie.

# ÉTAT DES LIEUX DES MESURES POLITIQUES ET DE LEURS IMPACTS

## POUR LES ÉTUDIANT·ES ET L'ENSEIGNEMENT

- **Entre 2006 et 2021, le niveau de dépenses par étudiant·e en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a baissé de 24%**, une tendance de fond qui traduit la diminution progressive du budget alloué à l'Université. Cette réduction de moyens, organisée dans le cadre d'un financement en enveloppe où les établissements d'enseignement supérieur sont en concurrence les uns avec les autres, est accompagnée d'autres mesures d'économie qui pèsent directement sur les étudiant·es.

- **Pour les étudiant·es ressortissant·es de l'Union européenne (UE), une augmentation du minerval montant à 1194€.** Cela correspond à une augmentation de 43 % pour les étudiant·es des universités et pouvant dépasser les 300 % pour les étudiant·es des hautes écoles. Selon les simulations gouvernementales, environ un·e étudiant·e sur deux serait touché·e par cette hausse du minerval. Les premières indications dans les universités semblent indiquer que cette augmentation concerne plus de deux tiers des étudiant·es , qui subiront une **autre indexation en 2027**. De plus, cette mesure constitue pour les établissements au mieux une « opération blanche ». Elle ne bénéficiera pas aux budgets des hautes écoles et des universités, mais à celui de la FWB, puisque celle-ci assumait jusqu'à présent le coût de la non-indexation du minerval.

En supprimant cette enveloppe de compensation, la FWB décide de faire payer la facture directement aux étudiant·es, **transformant un choix budgétaire politique en charge directe pour celles et ceux qui étudient** et, indirectement, pour les établissements d'enseignement supérieur, dont le budget social doit être significativement augmenté.

- **Pour les étudiant·es non ressortissant·es de l'UE, une augmentation du minerval montant à 4175€**. En 2025, cette réduction de l'allocation des universités a correspondu à 6,5 millions€ [1]. Cette augmentation frappe particulièrement les étudiant·es les plus précaires, dont les conditions de vie sont déjà difficiles. Selon une récente enquête menée à l'ULB, les étudiant·es « hors UE » rencontrent plus que les autres des difficultés pour payer leurs courses alimentaires [2]. Cette hausse du minerval risque donc d'aggraver davantage leur précarité et de compromettre leur accès à l'enseignement supérieur. À cette mesure s'ajoute la fin du financement des Foyers internationaux, décidée par le ministre de la Coopération, qui fragilise encore davantage les dispositifs d'accueil et de soutien aux étudiant·es étranger·es.

- **Le passage à 650 heures de travail étudiant par an** (contre 600 heures depuis 2023 et 475 heures avant cette date, soit une augmentation de 37% en l'espace de 3 ans) **augmente inévitablement les inégalités de réussite**. Une recherche UCLouvain démontre que le travail intensif des étudiant·es nuit à leur réussite académique. Cette mesure gouvernementale pourrait dès lors exacerber les inégalités sociales, car les étudiant·es issu·es de milieux moins favorisés sont les plus nombreux·ses à travailler intensivement [3].

- Enfin, Universités en Colère s'inquiète du **projet du gouvernement de la FWB** et de sa ministre-présidente Élisabeth Degryse **de confier à un cabinet de consultance une « analyse de l'offre en enseignement supérieur »** [4]. Nous craignons que la réflexion « stratégique » de la FWB se réduise à **une diminution de l'offre de formation, à une moindre accessibilité des études et, surtout, à un entérinement de l'enveloppe fermée de financement.**

# POUR LA RECHERCHE

- Le gouvernement de la FWB a décidé de maintenir la **réduction structurelle de 1.5 million d'euros pour la subvention du F.R.S-FNRS** jusqu'en 2029. Cette somme équivaut à par exemple 30 bourses de doctorat [5]. Par ailleurs, **l'application de la norme comptable européenne « SEC »**, qui oblige d'avoir un budget à l'équilibre, aura des répercussions plus importantes encore sur le FNRS que la diminution de sa dotation FWB. Les réserves constituées notamment pendant la période Covid ne pourront plus être utilisées, ce qui risque de réduire le nombre de mandats octroyés [6].

- **La réforme de l'exonération du précompte professionnel des chercheur·ses**, remise sur la table en juin 2026 par le ministre des Finances du gouvernement fédéral, Jan Jambon, illustre **un choix politique en faveur de la recherche privée au détriment de la recherche publique.** Elle représenterait une diminution de 7 à 10% du budget structurel de recherche des universités. Elle s'inscrit en outre dans une vision utilitariste de la recherche [7] [8].

> En 2024, avant même la réforme envisagée, les montants associés aux chercheur·euses employé·es par des entreprises privées atteignaient environ 1,08 milliard d'euros, contre 229,3 millions pour les universités, les hautes écoles et les fonds de recherche recensés, soit près de cinq fois moins pour ces institutions publiques [9]. Le projet fédéral de réforme risque d'accentuer ce déséquilibre en restreignant l'accès des universités à ce dispositif, essentiel au financement de leurs emplois scientifiques et de leurs missions de recherche. Plutôt que de fragiliser la recherche publique, il faudrait commencer par **réévaluer les aides accordées au secteur privé, renforcer les contrôles et garantir que l'argent public produise des retombées durables pour la collectivité.**

L'actualité de **GSK** illustre les limites d'un soutien public aux entreprises sans contreparties sociales suffisantes. Le groupe a réalisé près de 2,4 milliards d'euros de bénéfices nets en Belgique en 2025 et bénéficié d'environ 481 millions d'euros d'aides publiques et d'avantages fiscaux estimés, alors qu'un projet de restructuration menace jusqu'à 1217 emplois. Ces montants couvrent plusieurs mécanismes et ne concernent pas uniquement le « précompte chercheur », mais ils donnent une idée de l'ampleur du soutien public accordé aux multinationales privées [10].

Au-delà du cas de GSK, comme le soulignent certain·es chercheur·euses, le secteur public joue un rôle central dans le financement des phases les plus risquées de l'innovation pharmaceutique, sans que les bénéfices de ces investissements soient nécessairement partagés équitablement avec la collectivité [11]. **À l'inverse, investir dans la recherche publique, c'est soutenir des emplois scientifiques de qualité, ancrés dans nos institutions et moins exposés aux décisions de délocalisation prises à l'étranger. C'est aussi produire et diffuser des connaissances dans l'intérêt général, sans subordonner leur développement aux seuls intérêts commerciaux ou aux dividendes des actionnaires.** La question du financement de la recherche publique dépasse d'ailleurs le seul contexte belge : en France, 80 responsables d'universités ont récemment proposé de financer un effort supplémentaire d'un milliard d'euros pour l'enseignement supérieur dès 2027, notamment en réformant le crédit d'impôt recherche, qui coûte près de 8 milliards d'euros par an à l'État [12].

Ces exemples montrent qu'une autre orientation est possible : si le régime du « précompte chercheur » doit être réformé, l'effort doit porter prioritairement sur les aides à la recherche privée, tout en préservant les moyens de la recherche publique et en conditionnant les soutiens publics à des retombées sociales et économiques effectives.

- **La recherche sur financement extérieur est également mise sous pression.** À titre d'exemple, le gouvernement bruxellois formé en février 2026 a réduit les moyens financiers de plusieurs administrations qui redistribuent des subsides, notamment Innoviris, hub.brussels, Bruxelles Environnement et perspective.brussels. Cette baisse touche avant tout l'ULB, la VUB et le site Saint-Louis de l'UCLouvain. **Innoviris**, qui finançait jusqu'à présent de nombreuses recherches à Bruxelles, n'a pu soutenir aucun nouveau projet en 2026 suite à un gel de ses budgets. Répondant à une demande de refonte de ses instruments et à une note de cadrage politique proposée en juillet par le cabinet du ministre-président Dilliès, la proposition faite par Innoviris pour 2027-2029 annonce un **désastre intellectuel et social**. La recherche académique est principalement envisagée sous l'angle de sa valorisation économique et de ses collaborations avec l'industrie, tandis que les sciences humaines et sociales, les recherches indépendantes et critiques et les projets à « finalité sociétale » voient leur place considérablement réduite et subordonnée aux enjeux stratégiques priorisés par le politique [13].

- **La culture scientifique est elle aussi touchée.** Depuis 2001, la Région wallonne finançait, par son administration de la recherche (DGO6), les cellules de diffusion des sciences des cinq universités francophones, réunies au sein du réseau Sciences.be. Ce soutien a pris fin le 1er octobre 2026. Des refus ont également été notifiés aux musées universitaires et centres de culture scientifique qui menaient des projets de vulgarisation sous convention régionale, dans l'attente d'une nouvelle « stratégie ». Cet intervalle temporel, sans financement ni cadre, est mortifère pour des structures dont les ressources humaines et financières sont déjà fragiles: faute de réserves, elles doivent licencier ou renoncer à des activités avant même de savoir si la future stratégie leur sera accessible. Ce sont **des emplois de médiateur·rices qui disparaissent, et avec eux des activités qui ouvrent les sciences aux écoles et au grand public** : Printemps des Sciences, Nuit des chercheur·ses, ateliers en classe, expositions. Le gouvernement wallon invoque pourtant la nécessité de susciter des vocations scientifiques [14]. **La diffusion des savoirs n'est**

**pas un accessoire de la recherche** : dans un contexte de défiance envers la science et de désinformation, elle participe directement de la mission démocratique de l'Université.

- À ces coupes budgétaires, s'ajoutent des décisions majeures qui dégradent la protection sociale du personnel universitaire. **La réforme des allocations de chômage**, limitées à 2 ans (sous conditions), impacte directement la carrière des jeunes chercheurs et chercheuses. En effet, la carrière universitaire n'est plus linéaire depuis longtemps, et le droit aux allocations de chômage comble ces périodes sans contrat, durant lesquelles il est malgré tout indispensable de poursuivre une activité de recherche et de construire son dossier scientifique.

- **La réforme des pensions touchera l'ensemble de la population**, mais spécialement les personnes déjà précarisées comme les femmes, les personnes ayant effectué des pauses-carrière pour des raisons familiales ou de santé, ou encore celles qui ont travaillé à temps partiel. L'Université emploie en son sein des personnes issues de ces groupes précarisés. La moindre diminution de la pension aura pour ces personnes des conséquences économiques, sociales et personnelles importantes. Dans le cas des carrières universitaires, la réforme du calcul du montant de la pension traduira, en fin de parcours, l'effet cumulatif de la précarité qui jalonne la carrière, alors même que l'accès à la nomination arrive de plus en plus tardivement (lorsqu'elle arrive). En l'espèce, on parle d'une diminution du montant de la pension pouvant aller jusqu'à 40% [7]. Plus fondamentalement, la pension des membres des universités (comme celle d'autres employés des services publics) est, tout comme leur nomination, partie intégrante d'un système visant à la garantir leur indépendance et leur liberté intellectuelle. **La volonté de diminuer les pensions et de réduire ou de supprimer les nominations dans la fonction publique ou dans l'enseignement constituent à cet égard une remise en cause fondamentale de la spécificité des services publics et de leurs missions d'intérêt général.**

# POUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

En mai 2026, des membres de la communauté universitaire de l'UCLouvain et de nombreux collègues d'autres universités ont protesté contre l'organisation d'une « conférence-débat » par le Centre Jean Gol sur le site Saint-Louis à Bruxelles. Une carte blanche, rédigée par des enseignant·es et des chercheur·euses du site et publiée sur le site du Vif, rejetait l'instrumentalisation de l'institution universitaire dans le cadre d'une « bataille des idées » menée par un parti, le Mouvement réformateur, qui prétend défendre la liberté académique, mais s'attaque de plus en plus ouvertement à celle-ci [15]. Cette circonstance, parmi d'autres, oblige à rendre sa signification à la liberté académique.

La carte blanche de mai 2026 défend le principe selon lequel la liberté académique **n'équivaut pas au droit de dire n'importe quoi, n'importe où**, sans contradiction ni responsabilité. Elle ne se confond pas avec une version absolutisée de la liberté d'expression. Elle désigne un régime spécifique de production des savoirs, **fondé sur l'autonomie des chercheur·euses, la liberté et la rigueur méthodologiques, ainsi que sur la sécurité institutionnelle, l'absence d'ingérence politique ou économique et la possibilité d'enquêter sans intimidation**. Ainsi définie, la liberté académique suppose des conditions matérielles, sociales et politiques précises. Elle n'existe que parce qu'il existe des institutions capables de protéger concrètement les universitaires des pressions politiques, économiques, médiatiques et sécuritaires.

La carte blanche de mai 2026 souligne également que la liberté académique peut être menacée par d'autres causes que l'ingérence, l'intimidation voire la violence physique et symbolique de certaines personnes. Elle est aussi menacée par « l'inversion rhétorique » qui consiste à en trahir le sens en prétendant la défendre, en s'attaquant par exemple au « wokisme » qui gangrènerait l'université au nom des « Lumières », du pluralisme et de la libre expression. Elle est structurellement menacée par l'insuffisance ou la

réduction des moyens alloués à la recherche et à l'enseignement. Elle est, enfin, politiquement menacée pour des raisons idéologiques. De l'extérieur, dès lors qu'une décision ministérielle empêche par exemple l'accès au territoire d'étudiant·es et de chercheur·euses palestinien·nes invité·es par les universités, au motif que cela pourrait favoriser le « regroupement familial ». De l'intérieur, dès lors qu'une institution universitaire rappelle d'une manière ou d'une autre ses membres à l'ordre dans l'expression de leurs convictions sans faire référence au droit.

# CONTEXTE BUDGÉTAIRE : L'AUSTÉRITÉ EST UN CHOIX POLITIQUE, PAS UNE FATALITÉ



Le discours tenu par les gouvernements pour faire passer ces coupes budgétaires (ainsi que, plus généralement, celles dans la culture, la petite enfance, le sport, l'aide à la jeunesse et l'associatif) est celui d'une nécessité économique. Or, il s'agit en réalité d'un choix politique. En effet, le déficit budgétaire de la FWB n'est pas le fait de dérives incontrôlées, mais bien d'un problème structurel inscrit au cœur de la Loi spéciale de financement de la FWB [16]. Faire porter le poids de l'ajustement budgétaire sur le secteur non-marchand est le choix d'une politique qui se refuse à adopter des mesures ambitieuses de redistribution des richesses [17]. **Faire porter le poids des réductions de coût sur l'enseignement, notamment supérieur, a en outre un double impact, non seulement pour l'avenir de la jeunesse, mais aussi sur la croissance économique** [18].

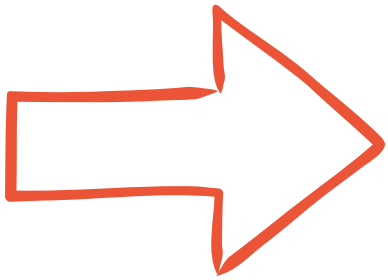
Par exemple, la hausse du minerval est une mesure qui fait économiser 10,8 millions d'euros au gouvernement (soit seulement 3,6% des 300 millions d'euros d'économies totales), mais qui a un impact énorme pour les étudiant·es et les familles, notamment celles qui sont déjà exposées à la précarité économique et sociale [19]. La répartition des économies réalisées dans le cadre de ces mesures est aussi discutable : la hausse du minerval à 1194€ ne profitera pas aux universités, tandis que seule la moitié des revenus de la hausse pour les étudiant·es étranger·es est utilisée pour le financement des universités.

Un constat similaire est observable au niveau fédéral : la réforme du précompte professionnel chercheur rapporterait peu à l'État mais serait fatale pour les universités [8]. C'est donc bel et bien un choix politique visant à affaiblir les universités et non pas à faire des économies.

En guise de comparaison, depuis 1995 les réductions des cotisations sociales patronales et l'augmentation des subsides salariaux ont creusé un trou béant dans le budget de l'État. Si le taux de cotisations patronales effectif était resté à son niveau de 1995 (32,3%, contre 25% maintenant), le budget de la sécurité sociale aurait pu compter sur 17 milliards de recettes supplémentaires en 2023. Assez pour financer l'engagement de 105000 infirmier·ères, refinancer les soins de santé, permettre la gratuité des transports publics, augmenter toutes les allocations sociales de 10% au-dessus du seuil de pauvreté, ramener l'âge de la pension à 65 ans, et annuler la réforme des pensions de l'Arizona.

De la même manière, revenir au niveau de financement par étudiant·e de l'an 2000 (soit environ 9050€ par étudiant·es) [20] impliquerait de porter le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à environ 2,27 milliards d'euros pour 2022-2023 (contre 1,94 milliard dans le budget effectif de 2022-2023, soit 7754€ par étudiant·e) [21]. Ce rattrapage représenterait environ 330 millions d'euros par an, à peine 2% des 17 milliards de subventions accordées aux entreprises depuis 1995 donc.

# NOS REVENDICATIONS



# REVENDICATIONS D'UNIVERSITÉS EN COLÈRE

- **Ouverture de l'enveloppe fermée** : dans le système appliqué actuellement, le budget alloué aux universités suit l'inflation, mais pas le nombre d'étudiant·es qui est en hausse constante.
- **Refinancement de la recherche et de l'enseignement supérieur**, immédiat et durable, afin de garantir des conditions d'étude et de travail favorables pour toutes et tous.
- **Défense de l'enseignement supérieur contre les attaques idéologiques**: la liberté académique est un fondement des régimes démocratiques.
- **Rejet de l'augmentation généralisée du minerval** qui menace l'accessibilité à l'enseignement supérieur et qui constitue une mesure d'économie et non de refinancement.
- **Retrait définitif de la réforme du régime d'exonération du précompte chercheur,** indispensable au financement des ressources humaines et matérielles des projets de recherche (salaire, achat de matériel, etc.) et, dès lors, à la créativité et à la découverte scientifique.
- **Prise en compte de la spécificité du FNRS et retrait de l'application des normes comptables « SEC »** qui supprimerait l'accès aux réserves accumulées du FNRS et diminuerait davantage le budget des instruments de recherche.

- Plus largement : face aux réformes actuelles et dans un contexte de sous-financement chronique, le mouvement Universités en Colère **s'oppose fermement à toute mesure qui aurait pour conséquence directe ou indirecte la remise en cause des missions fondamentales de l'Université. Le mouvement revendique une Université autonome garantissant la liberté de rechercher et d'enseigner, une Université accessible aux étudiant·es et une Université dotée de moyens suffisants pour accomplir ses missions de service public, essentielles au bon fonctionnement de la démocratie.**



# SOURCES CITÉES

**[1]** Parlement de la Communauté française, Compte-Rendu Intégral 2024-2025, Section 8.5, 12 novembre 2024, https://archive.pfwb.be/1000000020da078.

**[2]** Paume, Juliette, 2023. Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es. Observatoire de la Vie Etudiante, ULB. https://www.ulb.be/fr/ove/ove-2024-rapport-denquete-sur-les-ressources-economiques.

**[3]** Travail étudiant : l'augmentation des heures autorisées risque d'aggraver les inégalités sociales, UCLouvain (communiqué de presse), 12 juin 2025. https://www.uclouvain.be/fr/presse/news/travail-etudiant-l-augmentation-des-heures-autorisees-risque-d-aggraver-les-inegalites-sociales.

**[4]** « La FWB prépare une rationalisation de l'enseignement supérieur », L'Écho, 5 septembre 2026, https://www.lecho.be/dossiers/enseignement/la-fwb-prepare-une-rationalisation-de-l-enseignement-superieur/10684744.html.

**[5]** Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques, Compte-rendu #60 – Séances des 13 et 15 octobre 2025, https://observatoire.frs-fnrs.be/_media/25-10-13-pfwb-compte-rendu-60.pdf.

**[6]** Parlement de la Communauté française, Bulletin des questions et des réponses, Session 2024-2025, Section 3.5.3 (Question n° 9), 21 mars 2025, https://archive.pfwb.be/1000000020dc048.

**[7]** Noulet, J.-F., « "Une pression considérable", les universités francophones craignent les conséquences financières des réformes des différents gouvernements », RTBF, 22 avril 2025, https://www.rtbf.be/article/les-universites-francophones-craignent-les-consequences-financieres-des-economies-et-des-reformes-des-differents-gouvernements-11536718.

**[8]** « Analyse de l'avant-projet de loi du ministre des Finances (et des pensions), Jan Jambon, modifiant l'art. 275/3 §1er du CIR92 et relative à l'exonération du précompte professionnel des chercheurs » (document PDF).

**[9]** Chambre des représentants de Belgique, Inventaire 2024 des exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'État, DOC 56 1279/002, 28 janvier 2026, tableau consacré au précompte professionnel pour la recherche, p. 55.

**[10]** Centrale Générale-FGTB, « GSK : 481 millions d'euros de soutien public, 2,4 milliards de bénéfices et 1.217 emplois menacés », 16 octobre 2026.

**[11]** France Universités, « Faisons de la jeunesse une grande cause nationale ! », manifeste du 20 octobre 2026, également relayé par Le Monde dans l'article de Soazig Le Nevé, « Mobilisation étudiante : les présidents d'université somment le gouvernement de "répondre à la jeunesse" ».

**[12]** Mazzucato, M., Li, H. L. & Darzi, A. (2020). « Is it Time to Nationalise the Pharmaceutical Industry? ». The BMJ, 368, m769, https://doi.org/10.1136/bmj.m769.

**[13]** « Privé de 20% de son budget, Innoviris ne soutiendra plus de nouveaux projets en 2026 », L'Écho, 3 avril 2026, https://www.lecho.be/entreprises/tech-science/prive-de-20-de-son-budget-innoviris-ne-soutiendra-plus-de-nouveaux-projets-en-2026/10654818.html.

**[14]** Parlement de Wallonie, Compte rendu avancé de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, Session 2026-2027, CRAC n° 24, séance du 13 octobre 2026, p. 16 (version provisoire n'engageant ni le Parlement ni les orateurs), http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2026_2027/CRAC/crac24.pdf.

**[15]** Carte blanche « La liberté académique est en danger », Le Vif, 22 mai 2026, https://www.levif.be/opinions/cartes-blanches/la-liberte-academique-est-en-danger/. Disponible en accès libre sur le compte Instagram d'UCLouvain en colère : https://urls.fr/q_9q0i. Nous remercions les rédacteur·rices de la carte blanche de nous avoir autorisé·es à en reprendre plusieurs extraits dans la présente note.

**[16]** Van Tichelen, C. & Lebeau, E., « Contre-rapport sur la dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles », Éconosphères (Note 7), 27 novembre 2025, https://www.econospheres.be/Contre-rapport-sur-la-dette-publique-de-la-Federation-Wallonie-Bruxelles.

**[17]** Bauraind, B., Van Tichelen C. & Sebastian F., « "Un pognon de dingue", le soutien public aux entreprises privées lucratives en Belgique », Éconosphères (Note 3), 21 mai 2025, https://www.econospheres.be/Un-pognon-de-dingue.

**[18]** Propos de conclusion de l'économiste Philippe Defeyt dans l'émission « Budget fédéral : faut-il vraiment abandonner la piste de la TVA ? », La Première, 23 octobre 2026, https://www.rtbf.be/article/budget-federal-fallait-il-vraiment-abandonner-la-piste-de-la-tva-11804995.

**[19]** Tout savoir sur la hausse du minerval en 2026, Mes aides financières, 13 octobre 2025, https://mes-aides-financieres.be/bourses-detudes/minerval#Contexte_pourquoi_cette_hausse_du_minerval.

**[20]** Estimation obtenue en appliquant le décrochage de -14,4 % des moyens réels par étudiant entre 2000 et 2017, documenté par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Source : « Les réformes de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'heure de l'évaluation », IWEPS, Dynamiques régionales, n°11, 2021.

**[21]** Calcul : 9050€ × 251.000 étudiant·es (2022-2023). Effectifs issus des statistiques officielles de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), L'enseignement supérieur en faits et chiffres.

# EN SAVOIR PLUS

## SUR UNIVERSITÉS EN COLÈRE

### NOUS SUIVRE / SOUTENIR / REJOINDRE

[UNIVERSITÉ] EN COLÈRE

UNIVERSITEENCOLERE.BE

**Signer la Pétition**




### INSTITUTIONS REPRÉSENTÉES

ULIÈGE UMONS ULB

UCLOUVAIN UNAMUR